

# CITY 1.24 et 2.24 cheminée CITY 1.24 et 2.24 VMC CITY 1.24 et 2.24 FF ventouse

# De Dietrich

## Notice d'utilisation



**Avvertissement** : le bon fonctionnement de la chaudière est conditionné par le strict respect des présentes instructions d'utilisation et d'entretien.

L'installation et la première mise en service doivent être effectuées par un professionnel qualifié. Il en est de même si une adaptation à un autre gaz doit être réalisée.

**Aération** : la section de l'aération, obligatoire dans le local où est installée la chaudière, doit être conforme à la norme DTU 61.1 (P 45-204) et en particulier à l'instruction relative aux aménagements généraux (Cahier 1764, avril 1982).



**L'entrée d'air dans le local ne doit en aucun cas être obstruée, même partiellement.**

## Entretien

L'entretien et le nettoyage de la chaudière doivent être effectués obligatoirement au moins une fois par an par un professionnel qualifié. Pour cela, nous vous recom-

mandons de souscrire un contrat de maintenance. Le ramonage du conduit de fumée et du pot de purge attendant doit également être effectué au moins une fois par an.

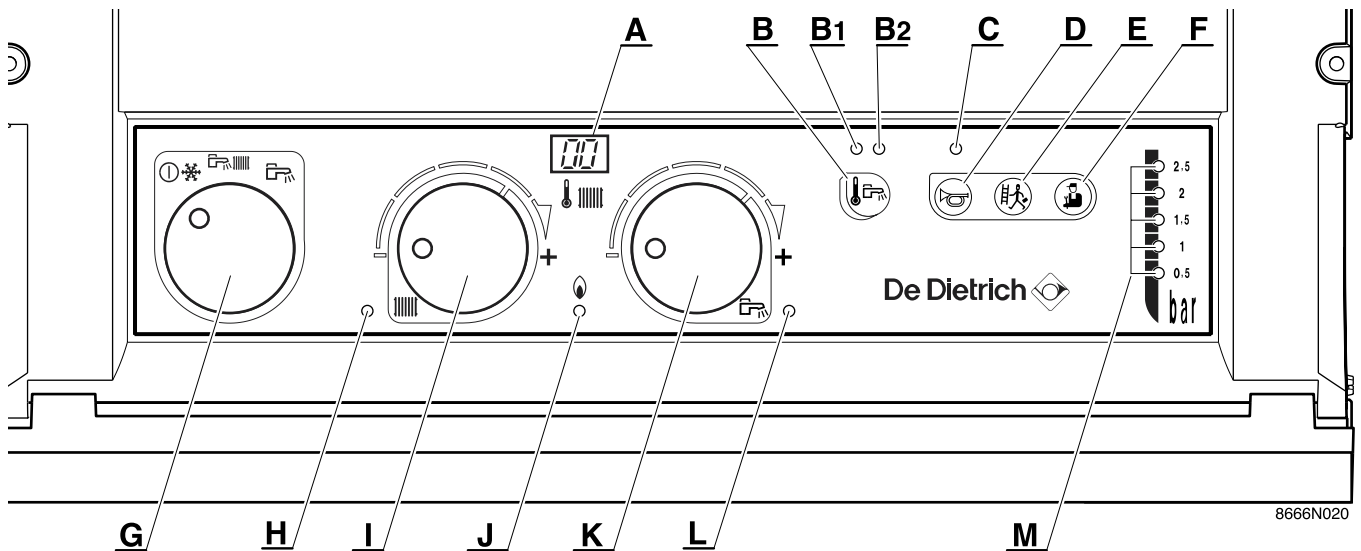
## Précautions à prendre contre le gel

La chaudière est équipée d'un dispositif hors gel. Néanmoins, en cas d'arrêt total du chauffage en hiver pouvant entraîner des risques de gel (fermeture de radiateurs, coupure de courant), nous recommandons

d'utiliser un antigel bien dosé pour éviter le gel de l'eau de chauffage. A défaut, vidanger entièrement l'installation (dans tous les cas, consultez votre installateur).



## Tableau de commande



- |  |  |
|--|--|
| <p><b>A.</b> Afficheur de température</p> <p><b>B.</b> Bouton de dérogation du maintien en température de l'échangeur eau chaude sanitaire</p> <p><b>C.</b> Voyant de mise en sécurité</p> <p><b>D.</b> Bouton de déverrouillage</p> <p><b>E.</b> Bouton "ramoneur"</p> <p><b>F.</b> Bouton "installateur"</p> | <p><b>G.</b> Commutateur 3 positions</p> <p><b>H.</b> Voyant de marche "chauffage"</p> <p><b>I.</b> Réglage de la température chauffage</p> <p><b>J.</b> Voyant présence de flamme</p> <p><b>K.</b> Réglage de la température eau chaude sanitaire</p> <p><b>L.</b> Voyant de marche "eau chaude sanitaire"</p> <p><b>M.</b> Afficheur de pression</p> |
|--|--|

## Utilisation

- Ouvrir le robinet gaz

### • Commutateur G

Le placer sur le mode de fonctionnement choisi :

⓪ ❄️ : chaudière à l'arrêt (avec protection antigel)

🔥 🔥 : chaudière en service ; chauffage et production d'eau chaude sanitaire \*

🔥 🔥 : chaudière en service ; uniquement production d'eau chaude sanitaire \*

### • Bouton de réglage I

Régler la température de l'eau de chauffage

- butée à gauche : ≙ 40 °C

- butée à droite : ≙ 90 °C

### • Bouton de réglage K

Régler la température de l'eau chaude sanitaire \*

- butée à gauche : ≙ 40 °C

- butée à droite : ≙ 60 °C

### • Bouton B \*\*

Permet d'activer ou de désactiver le maintien en température de l'échangeur eau chaude sanitaire. La fonction "maintien en température" est activée d'origine. Ceci permet d'obtenir un confort d'utilisation maximal.

Lors de la mise sous tension, le voyant **B2** est allumé, la fonction "maintien" est activée.

Il est possible de supprimer ce maintien, par exemple en cas d'absence, en appuyant sur le bouton **B** (le voyant **B2** est alors éteint).

Une coupure de courant ne modifie pas le mode de fonctionnement sélectionné.

- ⓪ ❄️ : maintien activé (confort maxi)
- 🔥 🔥 : maintien + réchauffage en cours
- ⓪ ⓪ : maintien désactivé

### • Bouton D

Si la chaudière s'est mise en sécurité (voyant **C** allumé), appuyer sur le bouton **D** pour la rallumer. Si un 2ème réarmement s'avère nécessaire et reste sans succès, prévenir votre installateur.

### • Afficheur de pression M

Affiche la pression dans le circuit chauffage de 0,5 à 2,5 bar.

Si le voyant rouge (0,5 bar) est allumé, refaire l'appoint d'eau avec le dispositif de remplissage (disconnecteur), comme indiqué dans la notice d'installation et de mise en service.

### • Boutons E et F

Ces 2 boutons sont réservés à l'installateur.

L'allumage de la chaudière peut être provoqué par :

- une demande de chaleur au niveau du thermostat d'ambiance, s'il existe.
- une demande de chaleur par le thermostat de la chaudière (bouton de réglage **I**)
- un puisage sanitaire (CITY 2.24) ou une demande de réchauffage du ballon (CITY 1.24 + ballon).

\* CITY 2.24 et 1.24 avec ballon

\*\* CITY 2.24

---

## En cas de dérangements

### Vérifications à faire avant d'appeler votre installateur :

#### ● Le brûleur ne fonctionne pas :

- Vérifiez le réglage du thermostat de chaudière I et du thermostat d'ambiance s'il existe.
- Il peut s'agir d'une coupure du thermostat de sécurité par surchauffe accidentelle. Pour redémarrer la chaudière, appuyer sur le bouton **D**. Appelez néanmoins votre installateur qui remédiera à la cause de la surchauffe.
- Il peut s'agir d'une coupure du système de sécurité anti-débordement.

En cas de perturbation de l'évacuation des fumées, ce système interrompt l'arrivée de gaz pendant 10 mn. Après 10 mn, la chaudière redémarre automatiquement. Si les interruptions de ce type se répètent, contactez votre installateur car il existe une probabilité d'obstruction totale ou partielle du conduit d'évacuation des produits de combustion.

#### ● Le brûleur fonctionne, mais les radiateurs sont froids :

- Purger les radiateurs et faire un appoint d'eau dans le circuit chauffage,
- Vérifiez le bon fonctionnement de l'accélérateur,
- S'il est souvent nécessaire de remettre de l'eau dans l'installation, appelez votre installateur.

### Lorsque vous signalez un défaut à votre installateur, indiquez-lui :

- Le type de la chaudière,
  - L'année de fabrication ; celle-ci est donnée par un code à 4 chiffres : les 2 premiers chiffres représentent l'année (03 = 2003, 04 = 2004, ... ), les 2 derniers chiffres donnent la semaine de fabrication (01 à 52),
  - Le n° de série,
- Ces indications se trouvent sur la plaquette signalétique collée à l'intérieur du volet du tableau de commande sous la carte de garantie.
- Le type de gaz utilisé. (Gaz naturel, Butane ou Propane)

---

## Garantie

Vous venez d'acquérir un appareil DE DIETRICH et nous vous remercions de la confiance que vous nous avez ainsi témoignée.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que votre appareil gardera d'autant plus ses qualités premières qu'il sera vérifié et entretenu régulièrement.

Votre installateur et tout le réseau DE DIETRICH restent bien entendu à votre disposition.

### Conditions de garantie

Votre appareil bénéficie d'une garantie contractuelle contre tout vice de fabrication à compter de sa date d'achat pour une durée de 2 ans.

Notre responsabilité en qualité de fabricant ne saurait être engagée au titre d'une mauvaise utilisation de l'appareil, d'un défaut ou d'une insuffisance d'entretien de celui-ci, ou de l'installation de l'appareil (il vous appartient à cet égard de veiller à ce que cette dernière soit réalisée par un installateur professionnel). Nous ne saurions en particulier être tenus pour responsables des dégâts matériels, pertes immatérielles ou accidents corporels consécutifs à une installation non conforme :

- aux dispositions légales et réglementaires,
- aux dispositions particulières régissant l'installation telles que D.T.U., accords intersyndicaux, etc...
- à nos notices et prescriptions.

Notre garantie contractuelle est limitée à l'échange ou la réparation des seules pièces reconnues défectueuses par nos services techniques à l'exclusion des frais de main d'œuvre, de déplacement et de transport.

Notre garantie contractuelle ne couvre pas le remplacement ou la réparation de pièces par suite notamment d'une usure normale, d'une mauvaise utilisation, d'interventions de tiers non qualifiés, d'un défaut ou d'insuffisance de surveillance ou d'entretien, d'une alimentation électrique non conforme et d'une utilisation d'un combustible inapproprié ou de mauvaise qualité.

Les sous-ensembles, tels que moteurs, pompes, vannes électriques, etc..., ne sont garantis que s'ils n'ont jamais été démontés.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale stipulée aux articles 1641 à 1648 du Code Civil.

---

DE DIETRICH HEIZTECHNIK • Rheiner Strasse 151 • D-48282 EMSDETTEN  
www.dedietrich.com • info@dedietrich.de

Verkaufsbüro Emsdetten :     Tel. 0 25 72 / 23-179  
  Fax 0 25 72 / 23-451  
Regionalverkaufsbüro Berlin : Tel. 030 / 5 65 01-391  
  Fax 030 / 5 65 01-465

Verkaufsbüro Neunkirchen :     Tel. 0 68 21 / 98 05-0  
  Fax 0 68 21 / 98 05-31  
Regionalverkaufsbüro Erding : Tel. 0 81 22 / 9 93 38-0  
  Fax 0 81 22 / 9 93 38-19

---

DE DIETRICH • SPINOFF - CENTER Romeinsestraat 10 • B-3001 LEUVEN / LOUVAIN • Tél. : 016 39 56 40  
Fax : 016 39 56 49 • www.dedietrich.com

---

DE DIETRICH HEIZTECHNIK • Am Concorde Park 1 - B 4 / 28 • A-2320 SCHWECHAT / WIEN • Tél. : 01 / 706 40 60-0  
Fax : 01 / 706 40 60-99 • www.dedietrich.com • office@dedietrich.at

---

Pour le LUXEMBOURG : les produits sont commercialisés par la société NEUBERG  
NEUBERG SA • 39 rue Jacques Stas • L - 2010 LUXEMBOURG • Tél. : 02 401 401  
Fax : 02 402 120 • www.dedietrich.com

---

Pour la SUISSE : les produits sont commercialisés par la société VESCAL  
VESCAL SA • Systèmes de chauffage - Z.I de la Veyre, St-Légier 1800 VEVEY 1  
Tel. : 021 943 02 22 • Fax : 021 943 02 33 • www.chauffer.ch

---

DE DIETRICH THERMIQUE S.A.S. au capital de 21 686 370 € • BP 30 • 57, rue de la Gare • F-67580 MERTZWILLER  
Tél. : (+33) 03 88 80 27 00 • Fax : (+33) 03 88 80 27 99  
www.dedietrich.com • N° IRC : 347 555 559 RCS STRASBOURG



AD001S